

**SÉJOUR À LA MER - DU 10 AU 16 JUILLET 2022**

# SÉJOUR

# À LA MER

UN SÉJOUR DE 7 JOURS ET 6 NUITS  
DURANT LEQUEL LES JEUNES POURRONT  
DÉCOUVRIR LA MER ET SES ACTIVITÉS.



**POUR 32 JEUNES  
DE LA 6<sup>ÈME</sup> (AVOIR 12 ANS AU DÉPART DU SÉJOUR)  
À LA 3<sup>ÈME</sup>**

**DU 10 AU 16 JUILLET 2022**

**À ST TROJAN LES BAINS** (CHARENTE MARITIME)

**ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE**



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes



## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE ORGANISE UN SÉJOUR À LA MER DU 10 AU 16 JUILLET 2022 À ST TROJAN LES BAINS (CHARENTE MARITIME) POUR 32 JEUNES DE LA 6<sup>ÈME</sup> (AVOIR 12 ANS AU DÉPART DU SÉJOUR) À LA 3<sup>ÈME</sup>

Un séjour de 7 jours et 6 nuits durant lequel les jeunes pourront découvrir la mer et ses activités.

### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Baignade, char à voile, découverte de l'île d'Oléron et autres activités ainsi que des soirées qui sont organisées par le village vacances.

### ORGANISATION :

La collectivité met à disposition une équipe d'animation nécessaire à l'accompagnement des jeunes, et est responsable de l'inscription des participants.

### TARIF : 300 €

Il comprend :

- L'hébergement et les repas (prévoir le pique-nique pour le premier jour),
- L'encadrement,
- L'ensemble des activités sur place,
- Le transport.

### RÈGLEMENT :

- Un titre de paiement de 100 € sera envoyé par le Trésor Public en mai, en juin et un dernier en juillet.  
(Possibilité de régler la facture avec des chèques vacances)
- Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du 25 avril auprès des communes ou des maisons des jeunes de votre territoire et téléchargeable également sur le site internet de la Communauté de communes.  
(<https://www.sauldre-sologne.fr>)
- **LES INSCRIPTIONS SE DÉROULERONT DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE** avec **LE DOSSIER COMPLET\*** lors d'une permanence le **SAMEDI 7 MAI À 14H À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE** (7 rue du 4 septembre, Argent-sur-Sauldre).
- **ATTENTION, LE SÉJOUR EST RÉSERVÉ AUX ENFANTS DONT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE SE SITUE SUR LE TERRITOIRE SAULDRE ET SOLOGNE.**

**UNE RÉUNION D'INFORMATION AURA LIEU LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN À 19H À LA SALLE DES FÊTES D'AUBIGNY-SUR-NÈRE.**

### \*DOCUMENTS POUR VALIDER LE DOSSIER :

Fiche inscription, fiche sanitaire avec les copies des pages de vaccination du carnet de santé, assurance extra-scolaire 2021/2022, attestation cpam (de moins d'un an) ou autre régime (RSI, Mgen...), attestation mutuelle.

- Attestations de la Caf, de la Msa ou autres pour les déductions des aides aux séjours de vacances.

### DOCUMENTS POUR LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022 :

- Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques  
(à réaliser à la piscine)

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER BERTRAND LEVET,  
RESPONSABLE DU SÉJOUR, AU 02.48.58.27.13.**

